

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

<b>MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2</b>		<b>Numéro</b>
<b>REPLACEMENT DES ABREUVOIRS PAR DES STATIONS DE REMPLISSAGE DE BOUTEILLES D'EAU</b>		<b>REC-CISSS-086-PCI</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>2022-03-24</b>	
<b>Date de révision</b>	<b>2023-07-12</b>	

### Lieu d'application

L'ensemble des installations du CISSS des Laurentides.

### Clientèles visées

Chargés de projets, équipes de la Direction des services techniques et gestionnaires du CISSS des Laurentides.

### Directive

La réouverture des abreuvoirs après leur fermeture lors de la pandémie de la COVID-19 a exigé une consultation auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Suite à cette consultation, il a été conclu que les abreuvoirs ne sont plus recommandés dans les milieux de soins et les milieux de vie pour les raisons suivantes :

- L'utilisation de ces abreuvoirs augmente le risque de transmission directe et indirecte de micro-organismes tels que SRAS-CoV-2, les virus causant une gastro-entérite, etc.;
- L'inutilisation de ces appareils pour des périodes prolongées augmente le risque de contamination de l'eau par biofilm.

**Ainsi, pour toute nouvelle construction ou rénovation, ou lors de bris d'abreuvoir, il est dorénavant recommandé d'opter pour une station de remplissage de bouteilles ou de verres d'eau.**

**Un plan de changement des abreuvoirs par des stations de remplissage est en cours par les équipes du service des installations matérielles, fonctionnement et entretien des terrains (SFIM). Dans l'attente de changement des abreuvoirs, il sera possible de les rouvrir selon ces directives :**

- **La réouverture doit se faire par les équipes du SFIM, après un entretien de l'appareil et une purge d'eau;**
- **Un support à verres rempli devra être installé près de l'abreuvoir pour permettre aux utilisateurs de remplir un verre plutôt que d'approcher la bouche du bec verseur. S'assurer d'avoir toujours des verres disponibles;**
- **Une affiche plastifiée donnant la consigne de remplir un verre devra être apposée de façon bien visible près de l'abreuvoir.**